

Conditions Générales du Programme de Fidélité Pharmaprivilège®

Préambule :

Le programme de fidélité Pharmaprivilège® est développé par la société Stimdata, société à responsabilité limitée, au capital de 12 000 euros, dont le siège social est situé 21 rue George Sand, 77340 Pontault Combault, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 502 969 132.

Les présentes définissent les conditions générales de mise en œuvre du programme de fidélité Pharmaprivilège®.

1 - Acceptation des conditions générales :

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions générales du programme de fidélité Pharmaprivilège®. Ces conditions générales sont consultables à tout moment gratuitement sur la borne internet en libre accès chez chacune des pharmacies affiliées à notre programme, sur le site internet www.pharmaprivilege.com ou sur les éventuels sites partenaires de ce programme.

Stimdata se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur le respect des conditions générales d'utilisation du programme de fidélité Pharmaprivilège®.

Le titulaire de la carte de fidélité accepte que les présentes conditions générales du programme de fidélité Pharmaprivilège® puissent être modifiées par la société Stimdata en tout ou partie, à tout moment. Le titulaire en sera alors informé par la société Stimdata par tout moyen à sa convenance.

2 - Objet :

Le programme de fidélité Pharmaprivilège® a pour objet de faire bénéficier aux titulaires de la carte :

- de points de fidélité permettant d'obtenir des bons de réduction,
- d'offres promotionnelles,
- d'avantages spécifiques lors d'évènements organisés par Pharmaprivilège® ou ses partenaires chez les pharmacies affiliées ou les sites internet partenaires,
- de services exclusifs spécifiques chez nos pharmacies affiliées.

3 - Bases du programme de fidélité Pharmaprivilège®:

3.1. Adhésion

La carte de fidélité Pharmaprivilège® est gratuite.

Pour adhérer au programme de fidélité Pharmaprivilège®, il suffit de se présenter dans une pharmacie affiliée et d'y demander un bulletin de préinscription. Ce bulletin, remis gratuitement et disponible uniquement dans les points de vente affiliés, est alors complété par la pharmacie qui y

appose les renseignements permettant de l'identifier. La liste des points de vente actualisée est consultable sur le site www.pharmaprivilege.com.

Le titulaire doit ensuite créer son compte sur internet. Il reporte les informations notées par le point de vente sur le bulletin de préinscription et complète le formulaire en ligne. Certaines informations ont un caractère obligatoire pour permettre au programme de fonctionner. Sans elle, l'adhésion ne pourra pas être enregistrée.

En attendant que sa carte définitive soit fabriquée et disponible pour être retirée dans la pharmacie affiliée, le titulaire doit garder son bulletin de préinscription et le présenter à chacun de ses passages en caisse afin de commencer à bénéficier des privilèges liés à l'adhésion au programme.

3.2. Public concerné

Le programme de fidélité Pharmaprivilège® est proposé uniquement aux clients des pharmacies affiliées ou des sites internet partenaires. Seules les personnes physiques majeures peuvent avoir accès au programme de fidélité. Cette adhésion est réservée aux particuliers.

3.3. Modalités pratiques

La carte de fidélité Pharmaprivilège® n'est en aucun cas une carte de paiement. Les avantages cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

La carte Pharmaprivilège® est nominative et strictement personnelle. Elle ne peut être cédée ou prêtée. Toutefois, son utilisation par une personne du même foyer fiscal est tolérée.

Le titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Toute demande d'adhésion au programme de fidélité incomplète ne sera pas prise en compte.

3.4 Services associés à l'adhésion de la carte

Indépendamment de l'octroi de points lié au programme de fidélité Pharmaprivilège®, Stimdata pourra proposer ponctuellement aux titulaires de sa carte de fidélité certaines animations particulières et certains avantages chez les pharmacies affiliées ou sur les sites internet partenaires. Ils seront indiqués en point de vente, sur les sites partenaires ou sur www.pharmaprivilege.com.

3.5 Résiliation

Le titulaire peut à tout moment résilier son adhésion au programme de fidélité Pharmaprivilège®. Pour cela, il lui suffit de retourner sa carte de fidélité sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante : Pharmaprivilège®, BP40, 77601 Marne La Vallée cedex 3, France. Il renonce dès l'instant à tout avantage lié au programme, et ceci sans droit à un quelconque dédommagement, y compris pour les points accumulés au jour de sa demande de résiliation et non convertis sous forme de chèque fidélité.

De son côté, Stimdata se réserve le droit de résilier de façon unilatérale la carte de fidélité d'un titulaire dans les cas suivants, et ce sans qu'aucune indemnité ou réparation ne puisse lui être demandée :

- non respect des présentes conditions générales d'utilisation,
- utilisation frauduleuse de la carte,
- prêt de la carte à des personnes en dehors du même foyer fiscal,
- non utilisation de la carte pendant une durée de 1 (un) an.

4 - Principe d'acquisition des points :

4.1. Cumul de points

Le titulaire de la carte Pharmaprivilege® présente sa carte lors de chaque passage en caisse chez les pharmacies affiliées ou indique le numéro de sa carte lors de chaque achat en ligne sur les sites partenaires, afin de créditer le nombre de points auquel son passage et/ou son achat donnent droit en fonction des opérations en vigueur au jour de son achat.

En cas de non présentation de la carte, l'octroi de points ou le privilège que sa présentation aurait pu accorder ne pourra en aucun cas être rattrapé.

En cas d'annulation par le titulaire, pour quelque raison que ce soit, d'un achat pour lequel il aurait obtenu des points fidélités, les points correspondants à cet achat seront débités de son compte points. Il en est de même pour tout remboursement partiel ou total d'une transaction qui a généré un crédit sur le compte points du titulaire. En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi de points contre un même produit, le nombre de points correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

L'octroi de points de fidélité n'est pas cumulable avec d'autres promotions ou avantages en cours dans le point de vente ou le site internet partenaire. Il en va de même pour les opérations fabricants, telles que les lots, les offres découvertes, les coffrets avec prime, ou toute autre opération visant à offrir au titulaire un avantage supérieur à celui apporté par la carte Pharmaprivilege® au moment de l'achat.

Les achats susceptibles de générer l'octroi de points concernent les produits dits, d'une façon générale, « de parapharmacie ». La liste exhaustive est consultable gratuitement sur les bornes internet en libre accès dans les pharmacies affiliées ainsi que sur les sites partenaires ou encore sur le site www.pharmaprivilege.com.

En aucun cas, les produits faisant l'objet d'une prescription, les médicaments, les produits bénéficiant d'un TIPS, d'un LPPR ou encore d'une prise en charge de remboursement total, partiel ou forfaitaire par la CPAM, une mutuelle, une compagnie d'assurance, ou toute autre société ayant un objet similaire, ne peuvent faire l'objet d'octroi de points ou d'autre avantage.

Des points supplémentaires pourront être attribués au titulaire sans obligation d'achat en certaines occasions exceptionnelles.

Le barème ainsi que les modalités d'obtention des points accordés sont librement définis par Stimdata qui pourra, à tout moment et à sa seule initiative, les modifier. Les titulaires seront informés du nouveau barème en vigueur par tous les moyens que Stimdata jugera utiles, par exemple, par voie d'affichage dans les points de vente participant au programme de fidélisation ou par le biais d'un courrier ou email adressée aux titulaires de la carte.

4.2. Visualisation des points

Le titulaire de la carte Pharmaprivilege® peut à tout moment prendre connaissance de son solde de points cumulés sur son compte points en consultant le site www.pharmaprivilege.com, rubrique « MON COMPTE » après avoir saisi son identifiant et son mot de passe ou bien à partir des bornes internet à disposition présentes dans les pharmacies affiliées au programme.

4.3. Validité des points

Les points acquis par le titulaire restent valables pendant toute la durée du programme de fidélité pourvu que le titulaire présente sa carte de fidélité au moins une fois par an dans un point de vente affilié ou un site internet partenaire.

Les points de fidélité n'ont aucune valeur marchande et ne sont pas transmissibles.

5 – Bon de Réduction :

Lorsque le titulaire a cumulé sur son compte points un total de points suffisants, l'édition d'un bon de réduction Pharmaprivilège® de 5 (cinq) euros libellé Toutes Taxes Comprises (T.T.C) est déclenchée automatiquement.

Le compte points du titulaire est alors débité immédiatement du nombre de points correspondant.

Au 30 juin 2016, le nombre de points suffisants est de 1500 (mille cinq cent).

Ce bon de réduction, également appelé chèque fidélité, est envoyé par courrier postal à l'adresse personnelle du titulaire présente dans la base de données du site au jour de l'édition dudit bon de réduction.

Il est rappelé au titulaire qu'il est responsable des informations qui figurent dans son profil et notamment son adresse postale. Il lui appartient de la maintenir à jour en allant directement sur le site www.pharmaprivilege.com, rubrique « MON PROFIL ».

Un chèque fidélité qui serait retourné à son expéditeur par les services postaux comme ne pouvant être distribué, et ce quelle qu'en soit la raison, sera considéré comme perdu et automatiquement invalidé, sans recréation des points correspondants.

Le bon de réduction Pharmaprivilège® a une durée de validité de 2 (deux) mois à partir de sa date de création. Il est utilisable dans les pharmacies affiliées ou sur les sites partenaires pour un achat de produits de parapharmacie d'un montant total au moins égal à sa valeur faciale. La carte de fidélité Pharmaprivilège® devra être présentée au moment de l'utilisation du bon de réduction.

En aucun cas ce bon de réduction Pharmaprivilège® ne pourra être échangé contre espèces, ni en partie, ni en totalité, et il ne pourra pas être cédé, remboursé, échangé ou vendu. Tout bon de réduction abîmé, gratté, déchiré ou endommagé, pourra être refusé.

Il est rappelé au titulaire que toute tentative de fraude ou de falsification de ces bons de réduction ou de tout autre document édité par Stimdata est couverte par l'article 441-1 du Code pénal et que le faux et usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

6 - Responsabilité de Stimdata

Stimdata est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels anomalies et dysfonctionnements des fonctions de la carte de fidélité quelles que soient leurs causes. Elle fera néanmoins tout son possible pour conserver au titulaire d'une carte Pharmaprivilège®, en cas d'anomalie, le bénéfice de son cumul de points fidélité.

7 - Changement d'adresse :

Tout changement d'adresse ou de nom devra être signalé sans délai sur le site www.pharmaprivilege.com, rubrique « MON PROFIL ». Le titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète.

Il est rappelé au titulaire que l'envoi des bons de réductions Pharmaprivilège® ne peut se faire qu'à cette adresse. Toute réclamation au sujet de la non-réception de l'un de ces bons de réduction pour

cause d'adresse erronée sera déclarée non recevable et la responsabilité de Stimdata ne pourra alors être engagée.

De même, le titulaire s'engage à maintenir l'ensemble de ses informations personnelles à jour et notamment son adresse électronique et/ou son numéro de téléphone mobile.

8 - Perte et /ou vol :

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité, le titulaire devra prévenir dans les plus brefs délais la société Stimdata via la rubrique « CONTACT » sur le site www.pharmaprivilege.com ou par tout autre moyen à sa convenance. Une nouvelle carte sera fabriquée et expédiée à la pharmacie affiliée au choix du titulaire pour qu'il puisse aller la retirer et ainsi retrouver tous les privilèges liés à sa possession.

Stimdata fera tout son possible pour transférer les points de l'ancien compte points sur le nouveau, sachant qu'elle n'est pas responsable de l'éventuelle utilisation frauduleuse de la carte avant d'avoir eu connaissance de la déclaration de perte et/ou de vol.

9 - Utilisation frauduleuse de la carte :

Tout manquement aux présentes conditions générales du programme de fidélité Pharmaprivilège®, toute utilisation frauduleuse par le titulaire de la carte ou tout tiers agissant pour le compte du titulaire de la carte entraînera de plein droit le retrait de la carte.

Les points de fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

10 - Modification ou arrêt du programme de fidélité Pharmaprivilège®:

La carte Pharmaprivilège® a une durée de validité égale à la durée de vie du programme de fidélité. A tout moment, la société Stimdata se réserve le droit de modifier ou d'arrêter le système de points de fidélité et plus généralement le programme dans son ensemble sans avoir à motiver sa décision et sans compensation.

Si une des pharmacies affiliées au programme de fidélité Pharmaprivilège® cesse d'y participer, les points collectés dans ce point de vente restent acquis au titulaire dans les conditions des présentes, mais ne pourront plus être utilisés chez l'affilié concerné au-delà d'un délai de 3 (trois) mois suivant le retrait de l'affilié du programme Pharmaprivilège®.

En cas d'arrêt du programme de fidélité Pharmaprivilège®, le titulaire qui aura collecté le nombre de points suffisants pourra utiliser lesdits points dans les conditions alors en vigueur et pendant un délai qui ne saurait excéder 3 (trois) mois à compter de l'arrêt du programme.

11 – Collecte d'informations :

Les informations collectées par ce programme sont strictement confidentielles. Elles servent exclusivement à la gestion du programme Pharmaprivilège® et à des fins statistiques, dans lesquelles l'anonymat est garanti.

Les informations collectées ne pourront être ni prêtées, ni louées, ni cédées à quelque titre que ce soit à un tiers extérieur à la société Stimdata ou aux sociétés qu'elle détient. Le titulaire ne pourra donc faire l'objet d'aucune offre de partenaire ni du moindre démarchage commercial.

12 - Informatique et Libertés :

En vertu de la Loi informatique et libertés N°78-017 du 6 janvier 1978, le titulaire est informé que les informations recueillies à l'inscription sont nécessaires au traitement et à la délivrance de la carte de fidélité et sont destinées uniquement à la société Stimdata.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent programme de fidélité font l'objet de traitement informatiques, et ce dans le cadre du respect du cadre légal en vigueur.

Le titulaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, détenus par la société Stimdata et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé :

- sur le site internet www.pharmaprivilege.com dans la rubrique « MON PROFIL », après s'être identifié
- par mail à l'adresse contact@pharmaprivilege.com en justifiant de son identité,
- par courrier simple à la société détentrice du programme Pharmaprivilège®, à savoir : Programme Pharmaprivilège®, BP40, 77601 MARNE LA VALLEE CEDEX 3, en justifiant de son identité.

L'exercice de ces droits s'effectuera sans frais et sans justification.

Le programme Pharmaprivilège® a fait l'objet de la déclaration n°1422671 le 06/04/2010 auprès de la CNIL.

13. Modifications des présentes Conditions Générales

Stimdata se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales du programme Pharmaprivilège®, notamment afin de respecter toute nouvelle réglementation ou législation ou afin d'améliorer l'offre du présent programme au titulaire.

Ces modifications seront communiquées au titulaire par publication sur le site internet ou par tout autre moyen à la convenance de la société Stimdata.

14. Dispositions diverses

Si une partie quelconque de ces Conditions Générales devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le terme ou les termes en question seraient déclarés inexistantes et les termes restants garderaient toute leur force et leur portée et continueraient à être applicables.

15. Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont entièrement soumises au droit français.

Mis à jour le 30/06/2016.